

Berthier fait partie du district judiciaire de Joliette. Joliette a donc sa cour supérieure depuis 1858 et depuis ce moment les honorables juges Bruneau, Olivier, Mathieu, Cimon, Taschereau, Globensky et deLorimier se sont succédés sur le banc.

Le diocèse de Joliette est compris dans le territoire qui formait autrefois les anciens comtés de Warwick et de Leinster. Le comté de Warwick est devenu plus tard le comté de Berthier qui à son tour, en 1853, s'est divisé en deux, sous les noms de Berthier et Joliette. Celui de Leinster fut changé en celui de L'Assomption qui, lui aussi, en 1853 a formé L'Assomption et Montcalm.

Le diocèse de Joliette est susceptible d'agrandissement si la colonisation marche de l'avant du côté du Nord. Il n'y a pas de doute que la présence d'un évêque ne soit un bien et une Providence pour ces terres qui ne demandent qu'à s'ouvrir pour recevoir de nombreux colons.

Après avoir été l'Industrie 41 ans, ce village devint la ville de Joliette en 1864. Depuis 40 ans, elle eut pour maires MM. deLanaudière, G. Baby, Ed. Guilbault, A. Fontaine, Ed. McConville, A. Renaud et M. Tellier, le maire actuel.

Voilà en quelques pages l'histoire de Joliette ; elles montreront la noble origine de cette jeune ville et les nobles vertus de ceux qui furent ses fondateurs !

Par A. C. D., Saint-Clet.

Juillet 1904

(Extrait de la *Revue ecclésiastique* de Valleyfield)